

Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale

Jérôme Boissonade, Remi Barbier, Tom Bauler, Marie-José Fortin, Yann Fournis, Frédérick Lemarchand et Emmanuel Raufflet

Volume 16, numéro 1, mai 2016

Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale (partie 2)

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1037564ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Boissonade, J., Barbier, R., Bauler, T., Fortin, M.-J., Fournis, Y., Lemarchand, F. & Raufflet, E. (2016). Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(1).

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2016



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Jérôme Boissonade, Remi Barbier, Tom Bauler, Marie-José Fortin, Yann Fournis, Frédérick Lemarchand et Emmanuel Raufflet

Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale

- 1 Alors même que nombre d'acteurs institutionnels et opérationnels la considèrent comme un allant de soi, la notion d'acceptabilité sociale suscite a minima de l'embarras parmi les chercheurs. Cet embarras paraît légitime à propos d'une notion comportant une forte charge normative et par ailleurs encore très peu stabilisée dans le champ scientifique.
- 2 Cet embarras place les chercheurs face à un dilemme. Soit ils rejettent la notion pour créer des termes alternatifs, au risque alors que ces derniers soient repris pour renommer des pratiques ayant elles, peu évolué. Soit ils s'approprient l'expression portée par les acteurs opérationnels et institutionnels (Fast, 2000), mais tentent alors d'en changer le sens en proposant des définitions, en précisant des cadres d'analyse (Fortin et Fournis, 2014) ; ce faisant, ils préservent l'expression a minima comme « mot de passe » leur permettant, entre autres, d'ouvrir un dialogue avec ces acteurs, ainsi qu'avec les autres disciplines.
- 3 A l'occasion de ce dossier, la revue [VertigO]- la revue électronique en sciences de l'environnement, a choisi d'affronter l'embarras que provoque cette notion d'acceptabilité sociale en la mettant à l'épreuve. Les auteurs réunis dans les deux numéros proposent de faire le point sur ce que recouvre « l'acceptabilité sociale » (conceptions, approches) pour en saisir toutes les implications (analytiques, politiques), afin, d'une part, d'offrir des repères sur les discours et pratiques menées en son nom, et d'autre part, de comprendre sur quoi reposent les critiques qui la remet en cause.
- 4 Cette notion a-t-elle un sens scientifique ou s'agit-il exclusivement d'une catégorie de la pratique ? Élaborée à partir du milieu des années 80 (Laufer, 1984), elle est utilisée de manière plus soutenue depuis les années 2000 par de nombreux acteurs représentant des intérêts publics ou privés (élus, consultants, institutions financières, collectivités locales, sociétés d'investissement, ministères, dirigeants d'entreprises, etc.). Malgré un caractère relatif et flou, elle doit son succès à trois tendances majeures :
 - La montée en puissance des contestations citoyennes environnementales, devenues au fil des ans une des formes légitimes d'intervention dans le débat démocratique. Face à cette évolution, le cadrage en termes d'acceptabilité sociale tend à réinstaurer les oppositions classiques entre citoyens ordinaires et citoyens concernés, ou entre intérêt général et intérêts particuliers que l'on a connues avec la diffusion du « syndrome NIMBY » par les institutions, et dont le but était de dénier toute légitimité aux acteurs concernés;
 - La perte de légitimité des outils de gestion du territoire (décentralisation, fin de la planification, etc.) que les dispositifs « participatifs » (enquête publique, CNDP, conférences de citoyens, etc.) n'ont pas remplacés. La notion d'acceptabilité sociale, directement issue de la gestion des risques et du calcul rationnel, a donc progressivement été mise en œuvre afin d'assurer la bonne fin de projets industriels, d'aménagement ou de politique publique. Elle inclut les parties prenantes et les groupes d'intérêts considérés comme stratégiques de façon continue durant la réalisation du projet, à l'aide d'une pédagogie bienveillante qui légitime ce processus d'enrôlement (sens du compromis, dépassement des conservatismes, etc.);
 - Liée à ces deux premières tendances, pour nombre d'entreprises, la prise de conscience grandissante que les arguments classiques de justification de nuisances liés à une activité industrielle ou économique au nom de la création d'emplois et de richesse économique dans le respect des lois et règlements existants convainquent moins ou ne convainquent plus des parties prenantes locales et régionales. Ce scepticisme des parties prenantes locales est marqué, dans nombre de juridictions, d'un doute quant à la neutralité des autorités gouvernementales quant au respect des aspirations des populations.
- 5 Tout en ayant un caractère polysémique, l'interprétation courante est limitée à la médiation et à la résolution de conflits, sous l'hypothèse que ce sur quoi elle s'applique est nécessaire,

légitime, et est ou sera réalisée (Raufflet, 2014). La psychologie sociale, l'économie comportementale, les sciences de la communication, les neurosciences ou la science politique sont sollicitées pour répondre à « l'impératif écologique » qui nécessite de prendre des décisions publiques dans des « univers controversés » (Godard, 2004). « L'injonction à la durabilité », qui laisse peu de place aux alternatives, légitime les démarches d'acceptabilité sociale. Alors que des méthodes d'acceptabilité sociale visaient à prédire et à changer le comportement des utilisateurs face à des systèmes technologiques, une telle approche intervient aujourd'hui à des échelles bien plus larges, lorsqu'il s'agit par exemple de définir un principe d'équité dans le marché des permis d'émission de gaz à effet de serre pour en favoriser l'acceptabilité. Que l'on évoque les conséquences du traitement des informations collectées par la géolocalisation ou les questions d'accompagnement des publics et de reconnaissance des méthodes de conduite des projets urbains, « l'inacceptabilité » représente une menace qui hante aujourd'hui une grande part de l'action publique et en démultiplie les enjeux, en particulier lorsqu'elle s'aventure sur des terrains environnementaux : en contribuant à l'acceptabilité sociale, la participation est moins justifiée par ses effets sur les décisions environnementales, que par le fait que ces décisions ont été produites par un processus reconnu comme légitime par les publics ; en visant l'assentiment, l'acceptabilité sociale des projets environnementaux joue des frontières entre approbation et résignation, notamment lorsqu'elle se revendique d'un « paternalisme libertaire » qui cherche à contourner les résistances en évitant l'écueil de l'injonction autoritaire et à inciter à une réorientation volontaire des comportements. Pourtant, on assiste aujourd'hui à un retour du réel qui réinterroge le couplage de ces deux notions, acceptabilité et durabilité, qu'il s'agisse de l'effet rebond, des accusations de greenwashing ou des « effets pervers » de solutions « acceptées » par les consommateurs / usagers / habitants / citoyens et se révélant pourtant d'une « durabilité » bien restreinte.

Les “mondes de la pratique” de l'acceptabilité sociale

6 En explorant de multiples enjeux thématiques, l'objectif de ce dossier de [VertigO] a été de recueillir des textes qui permettent de penser les interactions entre environnement et acceptabilité sociale, et plus particulièrement :

- Les situations de changement social désignées par le recours à la notion d'acceptabilité, ainsi que le lexique conceptuel disponible pour les décrire
- La généalogie et les usages sociaux de l'acceptabilité sociale
- Les dispositifs qui opérationnalisent cette notion et les pratiques qui sont transformées en son nom
- Les diverses conceptions et approches présentes dans la littérature scientifique.

7 Quatre “mondes de la pratique” traversent cette question de l'acceptabilité sociale :

- **Pratiques et dispositifs** : Les expérimentations menées au nom de l'acceptabilité sociale mêlant usagers, habitants, industries, experts et pouvoirs publics se sont multipliées lors de cette dernière décennie. Souvent d'inspiration plus ou moins behavioriste, elles sont devenues par exemple, incontournables dans la mise en œuvre et la réussite des smartgrids. Cependant, l'approche dominante en termes d'acceptabilité induit l'existence de deux entités : les usagers d'un côté et les objets techniques de l'autre. L'enjeu, dans cette optique, consiste ici à envisager une acculturation mutuelle permettant la réussite de la relation. On peut néanmoins considérer qu'une telle démarche fait l'impasse sur l'existence des « milieux » constitués entre autres par ces assemblages à la fois humains et non humains.

Cette impasse, ainsi que des enjeux industriels et publics grandissants, explique sans doute les évolutions des dispositifs expérimentaux actuels, d'échelle toujours plus grande et s'immisçant toujours plus profondément dans les sens sollicités dans le jugement individuel et collectif.

Plusieurs auteurs dans ce dossier questionnent plus largement les implications concrètes de dispositifs sociotechniques en termes d'acceptabilité sociale, qu'il s'agisse d'objets domestiques (économies d'énergie, domotique, etc.), de procédés industriels impliquant

une multiplicité d'acteurs (tri sélectif des déchets, équipements d'irrigation, etc.), de systèmes techniques, etc.

- **Politiques publiques** : La notion d'acceptabilité sociale s'est répandue depuis le milieu des années 2000, soit moins d'une décennie après celle de développement durable. Elles ont connu un succès similaire et une genèse assez proche, leurs fondements théoriques sont fragiles et elles sont portées par les mêmes acteurs.

Toute démarche d'aménagement est par nature normative. Néanmoins, le développement durable induit une prescription "morale" qui modifie les échelles de valeurs dans les représentations du bien-vivre ; et une injonction à l'engagement des populations que l'on traduit par exemple à l'aide des termes d'écocitoyenneté, écohabitants, etc.

Ce monde de la pratique des politiques publiques interroge les relations croisées entre ces deux histoires et les évolutions récentes de ces deux catégories de la pratique pour comprendre si la notion tend à devenir un nouveau référent pour l'action publique. Si c'est le cas, pourquoi est-elle convoquée : pour remplacer d'autres notions jugées insatisfaisantes ? Pour dire autre chose ou autrement ? Surtout, quelle évolution implique-t-elle en termes d'objet, de visées ?

Plusieurs auteurs dans ce dossier questionnent les dispositifs d'acceptabilité sociale utilisés dans les formes de gouvernance et de régulation, sous forme de bonnes pratiques de légitimation et de construction de la confiance dans les dynamiques d'action collective.

- **Mobilisations et conflits** : Les médias nous rappellent régulièrement l'existence de mouvements de contestation qui s'opposent à des projets d'aménagement, pourtant validés par l'État ou les collectivités territoriales. Cependant « institutions » et « mouvements sociaux » ne constituent pas des entités autonomes. D'une part, la portée des mobilisations (Chateauraynaud, 2011) ne se limite pas le plus souvent aux projets eux-mêmes, mais tente de remettre en cause les logiques qui ont conduit à ce que ces projets puissent voir le jour (Ollitrault, 2004). D'autre part, des dispositifs d'acceptabilité sociale sont mis en œuvre par les institutions pour éviter ces mobilisations qui pourraient freiner ou bloquer la réalisation des projets (Batellier et Sauvé, 2011). On voit donc que l'un et l'autre se définissent mutuellement, les mobilisations ayant à se construire elles aussi en tenant compte de l'existence de ces dispositifs d'enrôlement et de la prégnance qu'ils peuvent avoir sur les collectifs.

Ce monde de la pratique des mobilisations et des conflits s'intéresse à la façon dont est posée l'acceptabilité sociale dans cette co-construction sur des terrains variés ; que celle-ci empêche l'émergence de toute mobilisation alternative, ne permette pas de l'éviter ou au contraire, parvienne à l'étouffer. La mobilisation, même sous forme d'opposition, peut-elle alors participer à ouvrir de nouvelles options ? Plusieurs auteurs du dossier discutent la place du conflit, véritable angle mort dans les débats actuels : peut-il exister, voire évoluer dans une démarche dite d'acceptabilité sociale, et être envisagé comme constitutif de dynamiques de gouvernance ?

- **Recherche** : La recherche s'intéressant aux questions d'acceptabilité sociale doit faire face au renversement qui s'est produit, notamment avec la « ville durable », qui voit les institutions et les industriels ne plus être les fauteurs environnementaux, mais potentiellement incarner les solutions durables en réponse aux exigences sociétales de plus en plus fortes. Les chercheurs sont donc sollicités le plus souvent comme experts, afin de rendre lisibles les comportements collectifs et individuels, voire de donner les clés pour faire accepter le changement par les publics concernés. Les recherches s'intéressant aux problématiques environnementales peuvent-elles alors travailler la question de « l'acceptabilité sociale » sans pour autant se traduire par une injonction qui gouvernementalise les conduites ? La construction de la recherche dans ce domaine est en effet particulièrement soumise aux injonctions morales, techniques et politiques des commanditaires et plus généralement de la société en termes d'utilité sociale. Comment

peut-on s'extraire d'une approche normative de l'acceptabilité en termes de standards et de bonnes pratiques, alors même que les projets d'aménagement sont constamment co-construits avec des acteurs publics et privés en demande de modèles transférables ? S'agit-il alors d'investir de manière critique la notion d'acceptabilité et/ou d'élaborer des notions alternatives ?

Plusieurs auteurs dans ce dossier interpellent le rôle des commanditaires et de la demande sociale, la place des approches critiques, les implications de la recherche appliquée, les présupposés théoriques, la diversité des conceptions et approches, les obstacles épistémologiques et les biais méthodologiques propres à ce domaine.

Articles du dossier

Première partie - Volume 15 n°3

- 8 La première partie du dossier thématique sur l'acceptabilité sociale aborde à la fois des questions épistémologiques, méthodologiques, définitionnelles ou métrologiques, en articulant à chaque fois une dimension empirique plus ou moins développée et des perspectives théoriques qui confortent le caractère sensible, stratégique, critique et pratique, bref, embarrassant de cette notion.
- 9 Yann Fournis et Marie-José Fortin reprennent cette notion d'embarras pour mieux étayer dans leur texte, une définition territoriale de l'acceptabilité sociale. Les vifs débats de société entraînés par la mise en œuvre de certains grands projets renforcent la nécessité d'une telle définition, envisagée dans une acception dynamique et souple. Elle permet en effet, de dépasser une part des biais initiaux de l'acceptabilité sociale et de réexaminer avantageusement les rapports entre technologie et territoire, pour faire de ces derniers de véritables acteurs du développement.
- 10 Dans leur article Rémi Barbier et Alain Nadaï indiquent le caractère structurel de cette notion, en raison des inévitables mises à l'épreuve des dispositifs sociotechniques et de leur assemblage. À partir d'analyses empiriques, ils font la distinction entre enjeu et problème d'acceptabilité, ce qui leur permet de montrer que les épreuves d'acceptabilité demeurent fondamentalement ambivalentes. D'où un appel au partage de l'embarras entre tous les protagonistes et à la prudence des chercheurs dans l'accompagnement de ces épreuves.
- 11 À partir d'un programme national d'expérimentation sociotechnique consacré aux réseaux électriques « intelligents » au Japon, Benoit Granier analyse le rôle de l'expérimentation dans les Smart Communities. Mobilisant les résultats des sciences du comportement et les techniques du marketing, le recours à l'expérimentation constitue en effet, par lui-même un mode de production de l'acceptabilité sociale, qui s'inscrit dans un processus plus large de gouvernementalisation des pratiques de consommation énergétique, indépendant des justifications habituelles par la durabilité.
- 12 Sollicités par un industriel pour proposer une étude sur la « réception sociale » des zones de rejet végétalisées placées en sortie de station d'épuration, les auteurs de ce troisième article, Amalric, Cirelli et Larrue montrent que si une zone humide artificielle peut faire l'objet d'une adhésion de principe de la part des acteurs locaux, son insertion socio-territoriale repose moins sur sa spécificité écologique que sur son caractère innovant. Les acteurs et les populations concernées valorisent sa participation aux dynamiques territoriales, mais il s'agit surtout d'un processus plus complexe qui implique la prise en compte d'autres facteurs (économiques, sociaux, paysagers...) et à des échelles diverses.
- 13 Annaig Oiry s'intéresse aux conflits et stratégies d'acceptabilité sociale liés au développement des parcs éoliens marins et des sites d'exploitation de l'énergie hydrolienne. La mise en œuvre de ces nouvelles installations est confrontée à la multiplicité des pratiques dans ces zones côtières parfois contradictoires qui génère de nombreux conflits. L'auteure souligne le lien entre ces conflits d'usages et les stratégies d'acceptabilité développées par les porteurs de projets en ce qui concerne les énergies marines renouvelables, notamment en termes d'instances de concertation ou encore de pratique de compensation.
- 14 Les auteurs de l'article suivant, Karina Maud Bergeron et al., tentent de modéliser le risque social lié à un projet minier, afin d'en mesurer l'acceptabilité. Cette modélisation

représente une alternative au “permis social d’opérer”, simple moyen d’éviter les perturbations susceptibles de compromettre les activités extractives. Utilisable par les investisseurs, les entreprises minières, les communautés et les gouvernements, le modèle proposé repose sur une description analytique des principaux déterminants des conflits, pour faciliter l’identification des aspects susceptibles de générer plus de risque social, et favoriser le développement d’un dialogue entre les parties prenantes.

- 15 Dans le dernier article de la première partie, Charlène Kermagoret, Harold Levrel et Antoine Carlier mettent à l’épreuve le principe de compensation, habituellement mis au service de l’acceptabilité sociale, en faisant un état de l’art des apports empiriques et du débat scientifique sur cette question. La compensation cherche à préserver les intérêts territoriaux sans remettre en question la légitimité du projet. Pourtant, l’effet de la compensation sur l’acceptabilité sociale des projets d’aménagement, et plus précisément des infrastructures énergétiques, demeure un point largement discuté au sein de la littérature scientifique, d’où l’importance de ce texte qui clôt la première partie.

Seconde partie - Volume 16 n° 1

- 16 La seconde partie du dossier thématique sur l’acceptabilité sociale se concentre sur les aspects conceptuels, méthodologiques de l’acceptabilité sociale. Ce faisant, cette partie vise à affronter ou dépasser « l’embarras » provoqué par les difficultés de cette notion souvent déficiente du point de vue de la rigueur conceptuelle et (trop) ancrée dans l’expérience de consultants et de pratiques managériales et paradoxalement largement diffusée et présente dans les débats de politiques et débats publics.
- 17 Les deux premiers articles proposent des apports conceptuels et méthodologiques. Du point de vue conceptuel, Pierre Batellier effectue une cartographie systématique et, à notre connaissance, une des plus exhaustives à ce jour, des champs lexicaux de l’acceptabilité sociale à travers plusieurs disciplines. Il réalise ensuite une discussion critique de cet examen, en revisitant 12 postulats que cette notion contient. Cet examen systématique et critique vise à éclairer le débat au Québec et ailleurs en permettant aux différents acteurs de communiquer sur des bases plus claires. Conceptuellement et méthodologiquement, Sofiane Baba et Chantale Mailhot proposent pour leur part d’aborder l’axe controverse-acceptabilité sociale à partir de l’expérience des relations entre une entreprise publique et une nation autochtone. Ils mobilisent le cadre de l’économie des grandeurs, comme heuristique conceptuelle et méthodologique, visant à concevoir et comprendre la pluralité des logiques de justification des différents acteurs dans des enjeux d’acceptabilité sociale. Les auteurs relient en particulier controverse et acceptabilité sociale à partir de trois mécanismes : la gradation, les dispositifs et le rapprochement des pratiques.
- 18 Corinne Gendron, Stéphanie Yates et Bernard Motulsky illustrent quant à eux en quoi le caractère contesté de la notion d’acceptabilité sociale, voire du concept de démocratie participative en lui-même, laisse une certaine marge de manœuvre aux acteurs incarnant le pouvoir exécutif. En effet, dans le cas présenté dans le cadre de leur article si on semble reconnaître la plus-value de l’approche participative, du moins dans certains contextes, il laisse voir que l’incarnation juste de celle-ci en tant que complément à la démocratie représentative demeure matière à débat, avec pour résultat que le pouvoir exécutif peut parfois refermer assez brusquement les portes de la voie participative.
- 19 Les trois derniers articles thématiques reflètent des enjeux liant acceptabilité sociale et conservation, transition énergétique, santé publique et prévention des risques.
- 20 Anne Cadoret et Jean-Eudes Beuret, par le cas du Parc Naturel Marin de Mayotte, analyse le processus de construction d’un projet, puis des controverses mises en avant par les parties prenantes permettant d’identifier des biais et fragilités dans la construction d’un intérêt général territorialisé. Leur analyse est centrée sur les transactions fondatrices de l’acceptation du projet, le différentiel d’appropriation du projet selon les acteurs, la hiérarchisation des acteurs et enjeux, les biais de représentation au sein du « parlement de la mer » que constitue le conseil de gestion du parc, les enjeux et l’effectivité de la construction de nouvelles proximités organisées autour du parc. Ils en tirent des enseignements quant aux moyens à mettre en œuvre

en matière de concertation : celle-ci devra être ciblée sur des interfaces et fractures entre acteurs ancrés dans des mondes distincts.

- 21 Julie Gobert aborde l'acceptabilité sociale des bioraffineries, qui, du point de vue des politiques publiques, sont au cœur de la transition énergétique, en focalisant sur le processus d'inscription territoriale et sociale d'objets socio-techniques. Elle met en évidence que cette inscription territoriale et sociale est abordée essentiellement à partir d'une approche « end of pipe » -- ou de fin de parcours -- au détriment d'approches plus globales qui incluraient l'amont et l'aval de tels projets. Ce déficit d'appropriation locale contraste avec la mobilisation de financements publics significatifs et rend visible les contradictions entre les échelles de politiques publiques et les réalités et acceptabilité locales, territorialement ancrées.
- 22 Dans une étude de cas relative aux politiques de démolition et de luttes anti-vectorielles en France métropolitaine, Elise Mieulet et Cécilia Claeys déconstruisent les processus de normalisation à l'œuvre dans la fabrication de l'acceptabilité sociale. Les auteures mettent en évidence, par une étude détaillée reposant sur un vaste corpus empirique de données primaires et secondaire, les oppositions à trois niveaux : entre protagonistes aux intérêts distincts, au sein de chacun des groupes d'acteurs et comme dilemme individuel. Cette étude montre en outre comment les processus de construction de l'acceptabilité contribuent à occulter la question singulièrement politique de la responsabilité des acteurs. Enfin, les contradictions internes aux protagonistes des processus de (non) construction de l'(in)acceptabilité sont soulignées, renvoyant dos à dos les injonctions plurielles d'une puissance publique polycéphale (environnement – santé publique) et les désirs contradictoires d'une population polymorphe.
- 23 Enfin, Stéphane Cartier et Cloé Vallette abordent les liens entre risques naturels et réorganisation sociale. Ils étudient comment, en France, l'importance de l'engagement étatique face aux risques naturels dissuade d'en interroger l'acceptabilité collective. À partir de l'étude de la protection parasismique telle qu'envisagée par les propriétaires, constructeurs et administrations, une enquête montre comment l'acceptabilité du risque et, partant, celle de la « prévention acceptable » varient selon le consensus local autour de l'organisation des solutions préventives autour du contrôle collectif de la solidité des constructions. Cet article montre l'écart entre conception probabiliste de l'aléa à l'origine de la réglementation et l'acceptabilité locale du risque sismique et des contraintes professionnelles entre acteurs pour diminuer un danger invisible.
- 24 Cette seconde partie clôt ce dossier sur l'acceptabilité sociale qui a permis de poser des jalons conceptuels et méthodologiques, et de présenter des outils et des résultats de recherche provenant de différents contextes empiriques et de différentes disciplines autour de « cette notion embarrassante, mais fructueuse » d'acceptabilité sociale. Les éditeurs remercient les auteurs, le rédacteur en chef de [VertigO] ainsi que leurs institutions respectives qui ont rendu possible cette exploration de ce phénomène contemporain.

Bibliographie

- Batellier P., Sauvé L. 2011, « La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer », *Gestion*, 2/ 2011 (Vol. 36), p. 49-58
- Chateauraynaud F. 2011, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Petra
- Fast, S. 2013. « Social acceptance of renewable energy: Trends, concepts, and geographies », *Geography Compass*, 7, 12, 853-866.
- Fortin M-J, Fournis Y. 2014, « Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec », *Natures Sciences Sociétés*, 2014/3 Vol. 22, p. 231-239.
- Godard O. 2004. « De la pluralité des ordres – Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie, économie, société*, 3/ 2004 (Vol. 6), p. 303-330
- Laufer R. 1984, « L'acceptabilité sociale : une problématique », *Revue Française de Gestion* (46), p. 52-60., cité par Barbier R. (2005), *Le monde du résidu. Pour une sociologie politique des objets*, HDR, p.151.

Ollitrault S. 2004, « Des plantes et des hommes de la défense de la biodiversité à l'altermondialisme », *Revue française de science politique* 3/ 2004 (Vol. 54), p. 443-463.

Raufflet, E. 2014, « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 14 Numéro 2, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/15139>; DOI : 10.4000/vertigo.15139, consulté le 02 décembre 2014

Pour citer cet article

Référence électronique

Jérôme Boissonade, Remi Barbier, Tom Bauler, Marie-José Fortin, Yann Fournis, Frédérick Lemarchand et Emmanuel Raufflet, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 16 Numéro 1 | mai 2016, mis en ligne le 09 mai 2016, consulté le 02 juin 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/17163>

À propos des auteurs

Jérôme Boissonade

Université du Littoral Côte d'Opale, France

Remi Barbier

Ecole Nationale du Génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, France

Tom Bauler

Université Libre de Bruxelles, Belgique

Marie-José Fortin

Université du Québec à Rimouski, Canada

Yann Fournis

Université du Québec à Rimouski

Frédérick Lemarchand

Université de Caen, France

Emmanuel Raufflet

HEC-Montréal, Canada

Droits d'auteur



Les contenus de *VertigO* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.